

## **Décision Modificative N°1 - vendredi 23 juin 2023**

Intervention de Sophie Borderie,  
présidente du Conseil départemental

Mes chers collègues,  
Mesdames, Messieurs,

Je souhaiterais commencer mon propos en adressant, au nom de l'Assemblée départementale, un message de soutien à l'ensemble des lot-et-garonnais victimes des violents épisodes climatiques qui ont touché notre département ces derniers jours. La nuit de mercredi à jeudi a été particulièrement difficile : 110 interventions de sapeurs-pompiers, des dizaines de routes coupées, plusieurs personnes évacuées et relogées.... Heureusement, les interventions rapides et efficaces de l'ensemble des agents des services publics, dont ceux du département, ont permis d'éviter le pire et nous pouvons les en remercier une nouvelle fois. Je salue également la mobilisation des dizaines d'élus locaux qui, bien souvent toute la nuit, se sont mobilisés pour guider et accompagner l'intervention des forces de sécurité civile et aider les populations à faire face aux conséquences de ces orages.

Nous nous retrouvons aujourd'hui pour notre traditionnelle réunion pré-estivale, à quelques jours de la fin de l'année scolaire et du début, très attendu, de la haute saison touristique dans notre beau département.

J'ai eu l'occasion, il y a quelques jours, d'assister à la célébration des un an d'ouverture du center Parcs des Landes de Gascogne. A cette occasion le formidable potentiel d'attractivité touristique de notre territoire a été confirmé.

Ce projet laisse donc entrevoir une belle réussite, qui confirme, s'il en était besoin, que notre choix résolu d'accompagner son implantation dans le département était le bon.

La capacité de ce territoire des Coteaux et Landes de Gascogne à accueillir des projets de développement économique d'ampleur nationale voire internationale sera une nouvelle fois mise en lumière à l'occasion de cette séance. Je vous inviterai en effet à délibérer sur un projet de création d'un nouveau site de production de panneaux de bois de type OSB en Lot-et-Garonne, sur la commune forestière de Fargues-sur-Ourbise, porté par le groupe SWISS KRONO, leader mondial en la matière.

Ce projet, porteur d'investissements privés estimés à 340 millions d'euros dans un premier temps, 500 millions à terme, générera 130 emplois directs et près de 500 emplois indirects. Il viendra incontestablement renforcer l'excellence de la filière bois en Nouvelle-Aquitaine et plus généralement en France.

Ce projet d'implantation démontre que lorsque les pouvoirs publics, dans leur ensemble, agissent de concert avec les acteurs privés, nous pouvons réaliser de grandes et belles choses en Lot-et-Garonne.

Ce travail d'équipe, nous l'avons mené avec l'Agglomération pour favoriser la reprise récente du groupe AEN par l'ESIEA et ainsi permettre le maintien d'une école d'ingénieurs reconnue au sein du campus numérique. Cette reprise devrait entraîner un renforcement de l'offre de formation qui pourrait à moyen terme accueillir 400 étudiants et voir de nouvelles formations créées notamment concernant la cybersécurité. Je tiens à remercier Pierre Camani qui a beaucoup œuvré pour faire aboutir ce dossier.

Agir de concert avec les territoires et leurs acteurs pour l'avenir, c'est ce que nous démontrons également à l'occasion des grandes manifestations que nous organisons ou co-organisons.

Je pense à Festi'Rugby, que nous avons co-organisé avec le comité départemental de rugby, pour mettre à l'honneur l'ovalie sous toutes ses formes en cette année de coupe du monde. Cet évènement a rencontré un véritable succès d'estime auprès de tous les amoureux du ballon ovale.

Je pense à la caravane des sports qui sillonnera cet été encore les quatre coins de notre département ainsi qu'aux nuits d'été, rendez-vous culturels désormais incontournables. Je tiens à remercier Marylène Paillares et Jacques Bilirit ainsi que l'ensemble des agents mobilisés pour ces manifestations. Leur engagement permet d'offrir des instants de convivialité, d'animation et d'échanges sur l'ensemble des territoires de notre département et ainsi de renforcer son attractivité.

Je pense également au salon de l'élevage et des saveurs, qui a attiré un public nombreux, plus de 3 000 personnes, dans le parc de l'hôtel Saint-Jacques.

Ce salon de l'élevage et des saveurs, nous l'avons initialement voulu comme une vitrine du monde agricole lot-et-garonnais, un rendez-vous familial et convivial. Mais nous l'avons également conçu comme un rendez-vous professionnel, qui permet de valoriser tous les pans de l'agriculture en général et de l'élevage en particulier, de la production à la transformation des produits. C'est également l'occasion de montrer l'agriculture lot-et-garonnaise comme un acteur économique majeur du Lot-et-Garonne et une composante forte de l'identité du département. C'est l'occasion de célébrer l'agriculture et les agriculteurs. Toutes les agricultures et tous les agriculteurs.

Dans ce contexte, je regrette que certains se soient saisis de cet évènement, que nous souhaitons consensuel et constructif, pour le transformer en tribune politicienne, maniant l'anathème stérile et la provocation gratuite, quand ce n'est pas l'insulte et les propos sexistes et déplacés. Aux auteurs de ces comportements inacceptables, je répète que l'on ne construit rien de grand, de fort et de durable sur l'invective, l'acrimonie et le ressentiment.

Aux élus et agents du Conseil Départemental victimes de ces comportements, je témoigne à nouveau de ma confiance et de ma solidarité. Je suis intimement persuadée, et l'actualité nous le montre désormais malheureusement régulièrement, que nous ne pouvons plus accepter la négation de certaines valeurs qui fondent notre République : la tolérance, le respect, l'acceptation du fait majoritaire, la lutte contre les discriminations.

Nous devons dénoncer systématiquement et lutter avec détermination contre toute forme d'agressions, de menaces, d'intimidations, tout particulièrement envers des élus en fonction, car ces comportements fragilisent dangereusement notre démocratie représentative.

Les récentes démissions du maire de Saint-Brevin (Loire-Atlantique) ou, cette semaine encore, de la quasi-totalité du conseil municipal de la commune de Lauris (Vaucluse) suite à l'agression d'un adjoint du maire, en sont des illustrations. A ce titre, j'ai pris l'initiative de proposer aux associations des maires et des maires ruraux de Lot-et-Garonne de réaliser un appel commun à participer au rassemblement de soutien au élu de la commune de Montjoi, commune Tarn-et-Garonnaise proche de notre département et dont le maire fait l'objet depuis des mois, sous l'impulsion de réseaux d'extrême-droite, de harcèlement, d'insultes et de menaces de mort. Je vous invite, si vous le pouvez, à participer à ce rassemblement et ainsi à apporter un message de soutien aux élus de la commune mais également, et au-delà, à l'ensemble des élus locaux, souvent en première ligne pour garantir la sécurité des biens et des personnes et veiller à un climat apaisé dans les territoires qu'ils administrent.

Autre actualité nationale regrettable, le rejet récent par la majorité présidentielle d'une proposition de loi pourtant transpartisane proposant de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. L'idée était d'avancer des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui. Dans un département rural comme le nôtre, exposé à une inquiétante déprise médicale malgré l'effort et l'engagement constant des collectivités, chacun a pu mesurer la pertinence des mesures proposées à l'Assemblée Nationale, sous l'impulsion du député Guillaume Garot. Il était soutenu dans sa démarche par des députés de tous bords politiques. Dans ce contexte, je regrette qu'aucun des députés de notre département ne se soit prononcé en faveur de ces propositions courageuses, qui auraient pourtant répondu aux inquiétudes de nos concitoyens. Nous le savons tous, les collectivités locales ne pourront à elles seules régler la problématique de la désertification médicale. Aujourd'hui l'Etat doit enfin et rapidement oser prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre les pertes de chances qui frappent les populations de certaines de nos territoires !

Que l'Etat fasse ce qu'il a à faire et cesse de donner des leçons, notamment budgétaires aux collectivités, tout en continuant de leur envoyer les factures de ses décisions, souvent prises sans discuter ! L'Etat annonce vouloir maîtriser les dépenses de fonctionnement de la sphère publique alors que dans le même temps celles-ci sont alourdies par des décisions non concertées.

Les Départements sont responsables de moins de 1 % des 3 000 milliards d'euros de dettes publiques ; en revanche le coût des mesures imposées par l'Etat depuis le Ségur de la santé a atteint 2,5 milliards d'euros pour les Départements ! Les dépenses obligatoires (RSA, PCH, APA et salaires des agents) représentent aujourd'hui les deux tiers des dépenses des Départements.

Comme l'a déclaré le président Sauvadet, « Nous arrivons aux limites de ce modèle qui consiste à faire croire aux Français que l'Etat baisse leurs impôts ». Alors que le déficit de l'Etat est abyssal, il y a quelque chose d'insensé à faire peser la responsabilité du redressement des comptes publics sur les collectivités alors que, contrairement à l'Etat, elles ont l'obligation de voter des budgets en équilibre !

Venons-en maintenant au menu de notre session : une quarantaine de rapports seront soumis à votre examen. Chacun est un pas vers l'avenir.

Parmi ces rapports, plusieurs induisent d'importants efforts budgétaires, que vous trouverez retranscrits dans la Décision Modificative N°1 de notre budget, dont nous débattons tous à l'heure.

Cette décision modificative confirme les fondamentaux budgétaires que nous vous avons présentés à l'occasion du vote de notre budget au mois de mars, tout en amplifiant certaines de nos politiques, au bénéfice des Lot-et-Garonnais.

Ce budget, je le rappelle, se caractérisait par une double ambition: protéger les Lot-et-Garonnais et préparer l'avenir de notre territoire, notamment en accompagnant son adaptation aux enjeux du changement climatique. Ces ambitions, nous les assumons sans dévier, et notre décision modificative en apportera une illustration concrète.

Elle viendra également confirmer que notre choix d'une gestion responsable nous garantit les marges de manœuvre indispensables pour faire face aux incertitudes macro-économiques du moment.

Certains, au mois de mars, nous reprochaient l'épargne de précaution que nous avons constituée. Vous constaterez que le choix, que nous avons assumé, de la conserver s'avère aujourd'hui utile pour faire face à la diminution qui se confirme des produits de DMTO, à la hausse des charges liée à l'inflation au second semestre 2023 et à la revalorisation du point d'indice annoncée début juin.

A ce jour, les produits DMTO perçus par le Département au 1<sup>er</sup> juin 2023 s'élèvent à 23 M€. Ils sont inférieurs à ceux perçus en 2022 à cette date, confirmant la prévision de diminution de -10% au niveau national, prévue dans le PLF 2023. La diminution est variable selon les départements, certains ayant enregistré des diminutions de DMTO dès 2022.

De nombreux redéploiements de crédits ont été effectués à partir de l'épargne de précaution, constituée lors du vote du budget primitif pour 2023 à hauteur de 10 M€ nous permettant de répondre tout à la fois aux injonctions de l'Etat mais également à la volonté départementale de mettre en place de nouvelles politiques.

Dans le domaine du grand âge en premier lieu. Nous débattons tout à l'heure de notre plan départemental « bien vieillir », qui mobilisera un effort budgétaire très conséquent de 33M€.

Ce plan bien vieillir s'inscrit en cohérence avec le schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap pour la période 2023-2027, initié en septembre 2022, ainsi qu'avec les diverses mesures d'urgences que nous avons prises ces derniers mois pour permettre aux SAAD ou aux EHPAD de parer au plus pressé.

Parmi ces 33 M€, 5M€ seront consacrés au soutien à l'investissement des EHPAD publics. Ils permettront aux EHPAD de minorer la mobilisation de leur budget pour financer les travaux de reconstruction ou de réhabilitation, tout en limitant leur recours à l'emprunt, autant d'éléments qui auraient, si nous n'avions pas agi, pesé sur le prix de journée facturé aux résidents.

Nous mobiliserons également 3M€ pour soutenir le fonctionnement des EHPAD à travers l'augmentation du point GIR qui passera de 6,95 à 7,30 l'année prochaine, plaçant le Lot-et-Garonne dans la moyenne haute nationale

Dans le même ordre d'idées, nous consentirons également un effort de 24M€ en faveur des Service d'aide et d'accompagnement à domicile. Notre collègue Annie Messina y reviendra plus en détails tout à l'heure.

Alors, j'ai lu comme vous dans la presse ces derniers jours des propos selon lesquels nous n'irions pas assez loin, pas assez vite, pas assez fort pour soutenir les personnes âgées du Département. Les conditions de vie de nos aînés impliquent du sérieux, de la rigueur et de l'engagement.

L'improvisation n'est pas une politique publique.

Ces propos me semblent excessifs, et témoignent d'une méconnaissance des causes structurelles, qui sont d'ampleur nationale, qui affectent le secteur du grand âge.

Ce secteur traverse en effet une grave crise à laquelle le Gouvernement n'apporte d'ailleurs aucune solution concrète et immédiate. Nous y reviendrons à l'occasion de la motion déposée par le groupe majoritaire qui vous sera soumise tout à l'heure.

Parallèlement, les effets induits par la baisse d'activité post-covid et l'inflation, continuent de peser sur l'équilibre financier des établissements.

Enfin, certaines associations d'aide à domicile se trouvent également en grandes difficultés. A titre d'exemple, à ce jour, sur 24 association composant la fédération UNA, dix sont en quasi-cessation de paiement et 4 dans une situation de fragilité financière. Les analyses du cabinet Mazars, qui seront restituées le 10 juillet prochain à l'ensemble des associations du réseau UNA, semblent démontrer que le montant du tarif horaire n'explique pas à lui seul cette situation. Notre priorité réaffirmée doit être la continuité du service rendue à la population et il nous faudra inévitablement en matière d'aide à domicile prendre à court ou moyen terme des mesures courageuses, novatrices et pérennes. Les projets de réorganisation en cours, telles que celles annoncées par l'UNA devront être examinées avec lucidité et responsabilité.

Vous le constatez, la situation est bien plus complexe que ce qui a pu en être relaté par voie de presse. Elle reflète en de nombreux points la nécessité de réfléchir, au plan national, à un nouveau modèle économique pour les établissements et les SAAD.

En matière de grand âge, nous prenons nos responsabilités, comme nous l'avons toujours fait, à la hauteur des compétences qui sont les nôtres. Mais une fois de plus, et comme pour d'autres dossiers, le Département ne pourra, seul, assurer le « bien vieillir de sa population » ! Il faudra que l'Etat y prenne toute sa part, au travers d'une loi toujours en attente.

Dans le même temps, il faut que certaines directions d'EHPAD jouent pleinement leur rôle, qu'elles soient réactives et vigilantes, qu'elles cessent de prendre certaines décisions se traduisant dans les faits par des déficits insurmontables pour leurs établissements, les collectivités ou les résidents, à l'image de contraintes de surfaces exagérées avec des services disproportionnés qui font exploser les coûts des travaux d'extension ou de modernisation. L'EHPAD de SOS en est l'illustration. Je souhaite ici et maintenant revenir sur ce dossier qui a cristallisé l'attention médiatique ces derniers semaines, afin de rétablir devant vous la vérité. Je ne peux laisser se dérouler une campagne de désinformation, où l'on dit ou écrit n'importe quoi ! La gestion de l'EHPAD de SOS a fait l'objet de fautes lourdes de gestion, avec un coût de travaux d'extension sous-évalué et surtout une utilisation détournée de l'emprunt contracté pour les financer, pour couvrir les dépenses de fonctionnement de l'établissement, en violation de toutes les règles de la comptabilité publique. Cet établissement aurait également de nombreuses créances non recouvrées auprès des usagers, pour plusieurs centaines de milliers d'euros. Aujourd'hui, l'EHPAD de Sos n'est plus en mesure de régler les factures d'un chantier déjà engagé. Je rappelle que l'autorité de tutelle des directeurs d'établissement n'est pas le Conseil Départemental, mais bel et bien l'Etat, à travers l'Agence Régionale de Santé. Sur ce sujet, je trouve un peu indécent de mettre en cause le Département, qui est aujourd'hui contraint d'élaborer un véritable plan de survie pour l'établissement afin de prendre à son compte les conséquences de fautes de gestion d'une direction dont il n'est pas l'autorité de tutelle.

Nous prendrons nos responsabilités et je souhaite que sur ce dossier que l'ARS puisse assumer les siennes.

Vous le constatez, en matière de bien vieillir, on a de plus en plus souvent l'habitude de venir chercher en urgence le Département pour éteindre des incendies qu'il n'a pas allumés !

Au niveau local, sur le modèle de ce que nous faisons déjà avec les collègues, j'instituerai ainsi dès la rentrée prochaine une réunion annuelle avec l'ARS et tous les directeurs d'EHPAD afin de rappeler le rôle et les compétences de chacune des parties prenantes. Parallèlement, un dialogue de gestion régulier avec les EHPAD publics et l'ARS sera systématisé, afin d'anticiper,

en concertation et en toute transparence, les éventuelles difficultés ou crises pouvant intervenir.

Au niveau national, je ré insisterai auprès de Départements de France, des parlementaires et des Ministères concernés par le dossier du bien vieillir, sur la nécessité d'une révision en profondeur de la politique nationale du grand âge. Pour ce faire je m'appuierai sur la motion qui sera soumise à votre vote en fin de session.

Mes chers collègues,

Cette Décision modificative nous donnera également l'occasion, je le disais, de conforter les actions déjà engagées et leur donner une impulsion nouvelle.

Je pense à notre plan collège, dont je vous avais annoncé, à l'occasion du vote de notre budget, qu'il contiendrait un engagement en faveur de la rénovation des gymnases.

Ce plan gymnases visera, par l'amélioration des équipements, à favoriser la pratique sportive des jeunes. Après un audit global et complet des équipements concernés, nous prévoyons un programme de travaux pluriannuels pour les remettre à niveau, soit directement pour les équipements nous appartenant, soit en concertation avec les communes ou intercommunalités qui en sont propriétaires. Il vous sera présenté en DM2. Dans l'attente, et afin de permettre aux collectivités propriétaires de les maintenir en bon état de fonctionnement, je vous proposerai de revaloriser dès aujourd'hui le tarif horaire des équipements sportifs utilisés par nos collégiens. Nicolas Lacombe aura l'occasion d'y revenir.

En matière de soutien aux communes, je pense également au FACIL (Fonds d'Aide aux Communes et Intercommunalités de Lot-et- Garonne), dont les aides atteindront dès cette année un volume global de 4,5M€ mobilisés par le Département au bénéfice des projets communaux et intercommunaux. Le FACIL constitue un outil fondamental de la solidarité territoriale et de soutien notamment à la ruralité, ce qui nous permet d'agir pour un aménagement équilibré et durable du territoire Lot-et-Garonnais.

Cette nécessité de la transition écologique nous a également conduits à faire évoluer notre Plan de Modernisation du Réseau Routier, qui devient Plan routes et déplacements du quotidien. Nous adaptions ainsi ses modalités de mise en œuvre pour prendre en compte, à côté des besoins de modernisation de notre réseau routier, les nouveaux usages des mobilités douces et durables et les besoins de mobilité solidaire.

Sur la période de ce plan, ce sont ainsi 198 M€ qui seront mobilisés sur l'entretien et la maintenance du réseau du quotidien, et 30 M€ pour le déploiement du réseau cyclable départemental. Il s'agit d'un effort inédit. Je tiens à nouveau à saluer Daniel Borie et l'ensemble des services qui ont élaboré, dans la concertation constante, cet exceptionnel plan de mobilité.

Nos efforts en matière de transition écologique, nous les porterons également sur la préservation de la biodiversité en Lot-et-Garonne, qui constitue, avec la lutte contre le réchauffement climatique, le défi du siècle. Nous débattons ainsi de la stratégie départementale en faveur des espaces remarquables de biodiversité. Cette dernière témoigne de notre volontarisme pour accompagner la préservation, mais également l'émergence, de sites de biodiversité remarquables pour la faune et la flore locales, et préserver notre patrimoine naturel et paysager.

Enfin, je souhaitais attirer votre attention sur la délibération consacrée au RIFSEEP, nouveau régime indemnitaire des agents de la collectivité.

Ce dossier est l'aboutissement d'un travail de concertation de plusieurs mois, conduit avec les représentants du personnel, concernant les modalités de mise en œuvre d'un dispositif que les collectivités sont tenues d'appliquer si elles souhaitent continuer à délivrer aux agents un régime indemnitaire.

Je tiens à remercier très sincèrement tous les participants à ce difficile et complexe travail de concertation. Je tenais également à saluer, ici, solennellement, l'engagement de tous les agents du Département, leur implication au service de l'intérêt général pour un service public de qualité. Dans un moment crucial où le tissu social se désagrège, ils permettent, par leur engagement quotidien, à notre pacte républicain de tenir.

J'en profite pour remercier enfin plus spécifiquement Paul Frelaut, qui a porté personnellement le dossier du Rifseep et dont c'est aujourd'hui la dernière session, puisqu'il a fait valoir ses droits à la retraite !

Le Rifseep permettra de prendre en compte les fonctions réellement exercées et de mieux reconnaître la variété des parcours professionnels et les acquis de l'expérience des agents de la collectivité. Il s'agit également d'aboutir à un régime indemnitaire plus juste et plus lisible que l'ancien régime indemnitaire qu'il remplace, tout en permettant de revaloriser les rémunérations les plus faibles, d'assurer une meilleure équité de rémunérations entre fonctions équivalentes, et de lutter contre les discriminations salariales femmes/hommes.

Je crois qu'à l'issue de la concertation, nous sommes arrivés à un point d'équilibre, qui, compte-tenu de l'effort financier important consenti par la collectivité sur ce dossier, satisfera une très grande majorité d'agents.

Bien sûr, dans le contexte de baisse du pouvoir d'achat que chacun connaît, toutes les inquiétudes ne seront pas apaisées, toutes les revendications ne seront pas pleinement satisfaites. Mais je rappelle que le socle de la rémunération des agents publics reste le traitement indiciaire, qui est aussi la meilleure des garanties d'égalité entre tous. Il appartient à l'Etat de prendre ses responsabilités en la matière, pour compenser les effets de l'inflation et du gel pendant de trop longues années du point d'indice servant à son calcul. Dans ce contexte, même si nous ne pouvons que saluer le nouveau geste annoncé par le Gouvernement en faveur de l'évolution du point d'indice, il faudra que l'Etat aille plus loin. Il en va de l'attractivité future des métiers du service public.

Comme vous pouvez le constater sur la diapositive projetée, cette Décision modificative est exceptionnelle de par la diversité et l'ampleur des mesures que nous soumettons aujourd'hui à l'Assemblée, illustration de la volonté de l'exécutif de poursuivre la construction d'un Lot-et-Garonne plus solidaire, plus moderne et plus durable.

Je vous remercie de votre attention et souhaite à notre assemblée une fructueuse séance de travail.